



Harcelé par HOIST pour une creance de ma femme decede

Par **neo427**, le **20/09/2013** à **15:39**

bonjour
depuis 2 semaines je suis a proprement parlé harcelé par HOIST pour une créance que ma femme aujourd'hui décédée avait avec l'organisme de crédit auchan. elle avait arrêté de payer ce crédit en 2003 et quand je leur demande des justificatifs il me répond que le dossier est archivé et qu'ils ne le désarchivent pas. ils ne sont même pas capables de me dire la date où ma femme a contacté ce crédit qui s'élève à environ 700€ plus frais égaux 1691€.
je leur ai envoyé un avis de décès et leur ai demandé d'avoir au moins une preuve de cette dette. seule réponse :
"payé vous avez tort"
que puis-je faire ?
laquelle pièce leur demander ?
laquelle marche à tenir ?
merci d'avance de vos conseils

Par **amajuris**, le **20/09/2013** à **16:45**

bjr,
cet organisme ne peut rien faire en l'absence de titre exécutoire, il n'a aucun pouvoir coercitif contre vous.
demandez qu'il vous envoie le titre exécutoire.
comme il n'en a certainement pas, vous leur dites que s'il insiste vous porterez plainte pour harcèlement.
de toute manière, la prescription en la matière est de 2 ans.
surtout ne payez rien, n'écrivez rien.
cdt